

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne, BLIN Monique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 52

· dont suppléés : 2

Membres représentés : 4

Votants : 56

Date de la convocation
22 septembre 2022

Secrétaire de séance :
Michel BOUCHER

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, M. CRETEL suppléant de M. SURHOMME, BEAUMONT Joël, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. JUBERT Patrick, M. VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de M. WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CARON Hubert, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, TOURNIQUET Gautier, VIOLLETTE Paul, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert,

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BLIN de Mme ROSE, M. DOVERGNE de M. CAPELLE, M. MEGLINKY de Mme RIQUIER, M. NOCHEZ de M. PARENTY

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia,
Messieurs CAPELLE Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, WABLE Vincent

OBJET : ZONES DE PREEMPTION – ESPACES NATURELS SENSIBLES

Rapport de Madame DOUAY., Vice-Présidente Aménagement du Territoire

En application du code de l'urbanisme (article L 113-8 et suivants), le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces naturels Sensibles (ENS) avec pour objectifs de préserver la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels, par le biais du Droit de préemption ENS.

La création d'une zone de préemption en ENS consiste à déterminer un périmètre à l'intérieur duquel le Département serait prioritaire pour se porter acquéreur en cas de vente. Si le Département renonce, la commune peut à son tour préempter en substitution pour mettre en place un projet de préservation de l'environnement et, le cas échéant, de valorisation auprès du public.

Dans le cadre de la stratégie foncière de développement des ENS de la Somme approuvée début 2021 par le Conseil Départemental de la Somme, figurent de nouveaux secteurs sur lesquels des enjeux écologiques ont été définis (zones humides, coteaux calcaires, sites géologiques) Certains de ces secteurs se situent sur 9 communes de la CCALN : Cottenchy, Dommartin, Fouencamps, Hailles, Moreuil, La Neuville-sire-Bernard, Braches, Thennes, Sourdun.

Pour créer ces zones de préemption ENS, la procédure réglementaire prévoit une délibération de la commune compétente en matière de PLU : la CCALN, puis une délibération du Département. Parallèlement, les communes concernées ont été impliquée dans cette démarche.

Considérant les remarques et les décisions communales,

Considérant que l'absence de réponse (échéance au 30.09.2022) des communes concernées sur les zones de préemption proposées par le CD80 vaut accord,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 19 septembre 2022,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 37 Mmes DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, Mme RIQUIER, DEMORSY Roselyne, Mrs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, DELANAUD Stéphane, CHARLES Gilles, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, BEAUMONT Joël, DEPRET Patrick, M. CRETEL suppléant de M. SURHOMME, JUBERT Patrick, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, PINARD Jean-Michel suppléant de M. WABLE Vincent, LEROY Jean-Maurice, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, LEVASSEUR Roger, VIOLLETTE Paul, CAPELLE Hubert, PARENTY Vincent, SZYROKI Jacky, GAWLIK Jérémy Contre : 15 Mmes ROSE Marie-Corinne, MENARD Sergine, BLIN Monique, Mrs. BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BOUCHER Michel, LECONTE Yves-Robert, CARON Hubert, VERONT Fabrice, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, HEYMAN Christophe, VAN DE VELDE Michel, MAROTTE Philippe, Abstentions : 4 Mrs. de CAFFARELLI Christian, DARCIS Philippe, DUTILLEUX Olivier, BÉRTHE Pascal)

le Conseil Communautaire :

- Adopte le principe de création de Zones de préemption Espaces Naturels Sensibles sous réserve des décisions communales,
- Décide de s'engager d'ici la fin d'année à préciser par voie de délibération les Zones de préemption Espaces Naturels Sensibles identifiées sur la CCALN
- Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et la Vice-Présidente Aménagement du Territoire à signer tous documents relatifs à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 29 septembre 2022
à Thèmes

Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le

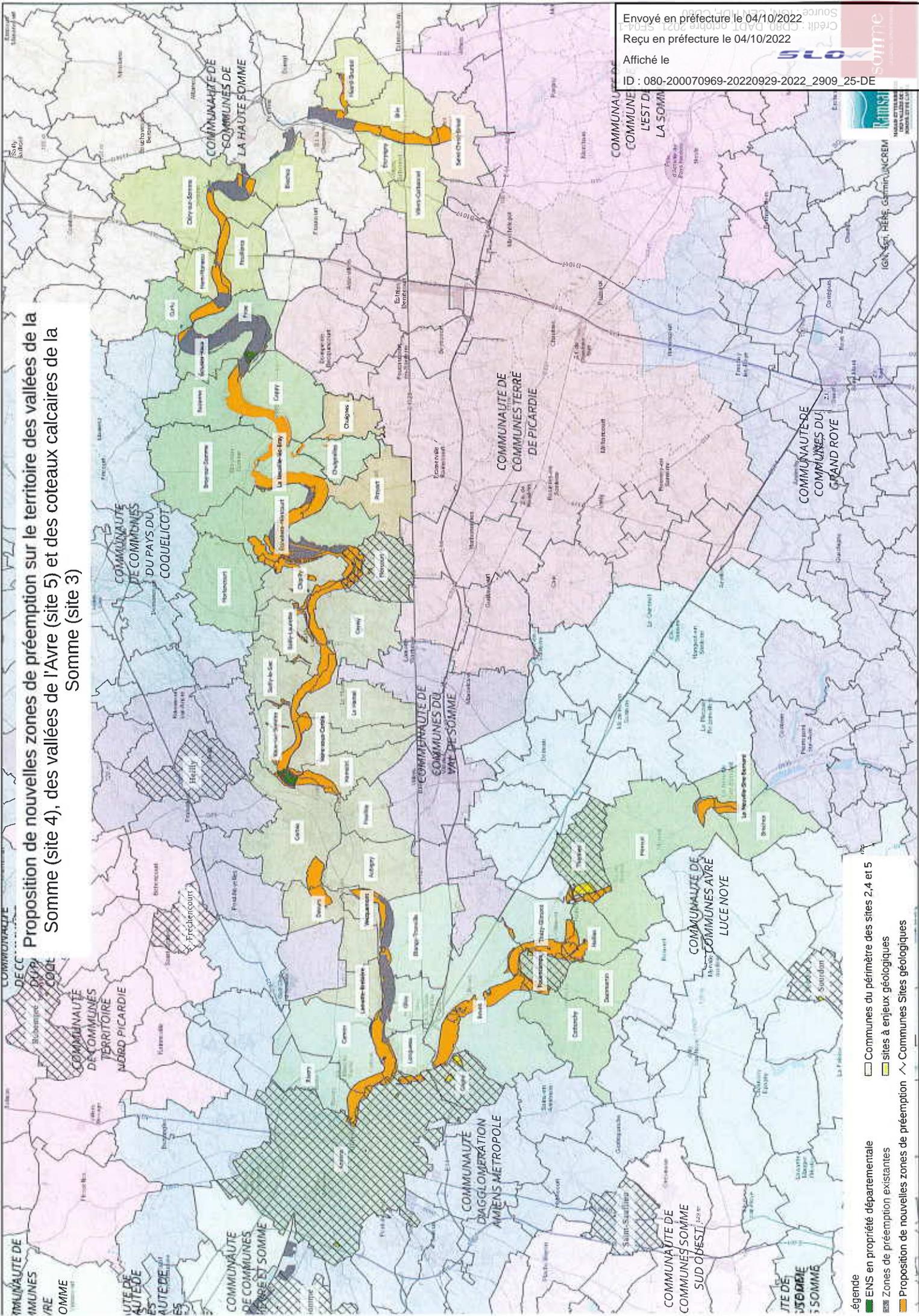
04/10/22

Affiché le

04/10/22



Proposition de nouvelles zones de préemption sur le territoire des vallées de la Somme (site 4), des vallées de l'Avre (site 5) et des coteaux calcaires de la Somme (site 3)



- légende
- ENS en propriété départementale
 - Zones de préemption existantes
 - Proposition de nouvelles zones de préemption
 - Communes du périmètre des sites 2, 4 et 5
 - sites à enjeux géologiques
 - Communes Sites géologiques